

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit mai à 20h, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Didier BUTON, Maire

Nombre de membres en exercice : 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 mai 2018

Etaient présents : BUTON Didier, NEAU Marcel, JOUANNEAU Nadine, MONNERON Antony, GAUVRIT Didier, CHALET Laurence, PAJOT Sylvie, TESSIER Katia, TROCHARD Loïc, LE BRUSQUET Elsa, BODARD Thierry, PARIS Virginie, BRAUD Stéphane, GROUSSIN Stéphane.

Absents excusés : SOUCHET Bruno, THIBAUD Christiane, SUAUD Justine.

M. SOUCHET Bruno a donné procuration à M. BUTON Didier.

Mme SUAUD Justine a donné procuration à M. BODARD Thierry.

Mme PAJOT Sylvie a été élue secrétaire de séance.

Le quorum est atteint pour délibérer valablement.

DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le Maire expose qu'en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et la délibération n°2018-26-03-025 voici la liste des décisions qui ont été prises :

N° Dossier	Reçu le	Nom du propriétaire	Nom et adresse du mandataire	Nature et adresse du bien	Section et numéro de cadastre	Zone PLU	Surface Parcelle	Renonciation
2018-09	30-mars	M. RETUREAU Christian Mme RETUREAU Marcelle Mme RETUREAU Annick	SCP DUPRE PRAUD HUVELIN-ROUSSEAU PETIT 85230 BEAUVOIR S/MER	Terrain + maison 13 chemin de la Belle Etoile	B 214	Up	1250 m ²	Décision du Maire 2018-04-17-001 en date du 17 avril 2018
2018-10	09-avr	M. DEVAUX Gil	Me François MASSONNEAU 85330 NOIRMOUTIER EN L'ILE	Terrain + maison 2 Allée des Grandes Terres	AD 170	Up	1 400 m ²	Décision du Maire 2018-04-17-002 en date du 17 avril 2018
2018-11	19-avr	M. LE COUVIOUR Jean-Marie Mme SANCHEZ Isabel	SCP DUPRE PRAUD HUVELIN-ROUSSEAU PETIT 85230 BEAUVOIR S/MER	Terrain nu 32 Chemin de la Rive	AC 445	Up	1 222 m ²	Décision du Maire 2018-04-26-003 en date du 26 avril 2018
2018-12	24-avr	Consorts VERONNEAU Yves - Jacques - Emmanuel	SCP DUPRE PRAUD HUVELIN-ROUSSEAU PETIT 85230 BEAUVOIR S/MER	Terrain + maison - 15 Rue du Pont d'Orgueil	AB 351	U	446 m ²	Décision du Maire 2018-05-03-004 en date du 3 mai 2018

2018-13	02-mai	Mme BABU Simonne Mme MASSE Simonne	Me EON Yvan 85670 PALLUAU	Terrain nu Le Haut du Fief Chemin de Jouselain	AE 84 AE 85	1AUh	3545 m ² 4162 m ²	Décision du Maire 2018-05-15-005 en date du 15 mai 2018
2018-14	02-mai	M. et Mme GAROS Jean-François	SCP DUPRE PRAUD HUVELIN- ROUSSEAU PETIT 85306 CHALLANS	Terrain + maison - 7 Allée des Pins	AC 311	Up	569 m ²	Décision du Maire 2018-05-15-006 en date du 15 mai 2018
2018-15	07-mai	M. GUYON Jean- Charles	SCP DUPRE PRAUD HUVELIN- ROUSSEAU PETIT 85230 BEAUVOIR S/ MER	Terrain + maison - 24 Rue du Chêne Vert	AC 265	Up	603 m ²	
2018-16	07-mai	M. GONZALES Tanguy Mme COLLACHOT Stessy	SELARL CHEVET-NOEL TEXIER DURAND Sté d'Avocats 85340 OLONNE S/ MER	Terrain + maison - 1 allée de Fricheplat	AD 244 - 247	Up	850 m ²	

DCM 2018-05-28-048

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

SAUR : CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR L'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS DU SERICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une nouvelle convention doit être signée avec la SAUR afin qu'elle puisse assurer une mission de surveillance et d'entretien des installations de collecte et de traitement des eaux usées de la collectivité.

Une aide du service de l'eau du Département a été nécessaire afin d'étudier les tarifs proposés pour chacune des prestations proposées.

Les prestations programmées sont les suivantes :

- 1) Postes de relèvement
 - Nettoyage des postes de relèvement
 - Visite annuelle d'entretien électromécanique
- 2) Station d'épuration :
 - Réalisation de tests d'autocontrôle par la collectivité
 - Visites bimensuelles du technicien de traitement
 - Réalisation de bilans de performance de la station
 - Télésurveillance – télégestion
 - Nettoyage des ouvrages de la station
 - Visite annuelle d'entretien électromécanique

Un rapport annuel sera établi chaque année par la société.

Des interventions à la demande pourront être effectuées avec une facturation complémentaire:

- Contrôle de branchements
- Hydrocurage préventif ou curatif du réseau principal
- Inspections télévisuelles du réseau
- Livraison de chlorure ferrique
- Interventions d'urgence sur le réseau ou les branchements

Monsieur le Maire indique que le prix moyen annuel sera d'environ 8 026 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce conventionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **valide** le conventionnement avec la Saur pour la surveillance et l'entretien des installations du service public d'assainissement collectif.
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Affichage en Mairie le 01 juin 2018

Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le

DCM 2018-05-28-049

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

ARTELIA : AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE DES EAUX USÉES CHEMIN DES BAUDRIES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un marché de maîtrise d'œuvre a été signé avec Artélia pour la réalisation des travaux d'extension du réseau d'assainissement des eaux usées « chemin des Baudries ».

L'étude réalisée par le bureau d'étude Hydratec met en évidence le sous-dimensionnement du poste des Tamaris au regard des flux complémentaires qui seront générés par cette extension. Il est donc proposé d'inclure au programme des travaux le renouvellement du poste de refoulement des Tamaris.

Le coût de ces travaux supplémentaires est estimé à 70 000 € HT.

La nouvelle rémunération du maître d'œuvre serait donc de 15 680 € HT (12 680 € HT auparavant).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cet avenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **valide** l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre, ce qui porte le montant de la rémunération à 15 680 € HT,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Affichage en Mairie le 01 juin 2018

Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le

DCM 2018-05-28-050

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

SOCOVA TP : AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX DES EAUX USÉES CHEMIN DES BAUDRIES ET AUTRES RUES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un marché de travaux a été signé avec SOCOVA TP pour la réalisation des travaux d'extension du réseau d'assainissement des eaux usées « chemin des Baudries » et « rues diverses ».

L'étude réalisée par le bureau d'étude Hydratec met en évidence le sous-dimensionnement du poste des Tamaris au regard des flux complémentaires qui seront générés par cette extension. Il est donc proposé d'inclure au programme des travaux le renouvellement du poste de refoulement des Tamaris.

Le coût de ces travaux supplémentaires est estimé à 70 300 € HT.

Le nouveau montant du marché serait donc de 763 187.00 € HT (692 887.00 € HT auparavant).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cet avenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **valide** l'avenant n°1 au marché de travaux, ce qui porte le montant à 763 187 € HT,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Affichage en Mairie le 01 juin 2018

Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le

DCM 2018-05-28-051

AMÉNAGEMENT ENTRÉES D'AGGLOMÉRATION ROUTE SAINT GERVAIS CONVENTION RELATIVE A UN AMÉNAGEMENT DE VOIRIE SUR LE DOMAINE PUBLIC DÉPARTEMENTAL EN AGGLOMÉRATION ET FIXANT SON ENTRETIEN ULTÉRIEUR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux travaux qui sont réalisés sur la « route de Saint Gervais » le Département a fait parvenir en mairie une convention. Celle-ci est relative à l'aménagement du chemin piétonnier et du plateau surélevé en approche du giratoire.

La convention autorise la réalisation des aménagements sur le domaine public routier du Département.

Il s'agit de redéfinir les clauses d'entretien de la voirie après les aménagements à savoir :

- A charge du Département :
 - l'entretien et les grosses réparations de la chaussée dans ses parties revêtues en produits bitumeux
 - l'entretien de la signalisation de police
 - l'entretien de la signalisation directionnelle qui relève de sa compétence
- A charge de la commune :
 - tout le reste

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ces conventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **valide** la convention envoyée par le Département,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer les conventions et tout document nécessaire.

Affichage en Mairie le 01 juin 2018

Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le

DCM 2018-05-28-052

OFFICE ENFANCE JEUNESSE / MARELLE COMPENSATION DES REDUCTIONS DES AIDES DE LA CAF ET DE LA MSA

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les aides que la CAF et la MSA octroient à l'OEJ, dans le cadre du contrat jeunesse, sont dégressives. La convention signée entre les communes du Beauvoir, Bouin, St Gervais et St Urbain ainsi qu'avec les association de la Marelle et de l'OEJ en date du 26 octobre 2017 précise dans ses articles 2 des parties 2 et 3 que les communes s'engagent à prendre conjointement en charge la diminution des aides de la CAF et de la MSA, au prorata de la fréquentation de l'OEJ et de la Marelle par les enfants de chaque commune.

Pour 2018, les compensations sont donc les suivantes :

- 3.378,58 € supplémentaires pour l'OEJ répartis comme suit (sur un total de 1009,5 journées enfants) :
 - Beauvoir sur Mer : 1.383,89 € (pour 413,5 journées enfants)
 - Bouin : 282,80 € (pour 84,5 journées enfants)
 - St Gervais : 1.096,07 € (pour 327,5 journées enfants)
 - **St Urbain : 615,80 € (pour 184 journées enfants)**

- 733,62 € supplémentaires pour La Marelle répartis comme suit (sur un total de 3518 journées enfants) :
 - o Beauvoir sur Mer : 232,31 € (pour 1114 journées enfants)
 - o Bouin : 125,64 € (pour 602,5 journées enfants)
 - o St Gervais : 196,54 € (pour 942,5 journées enfants)
 - o **St Urbain : 179,13 € (pour 859 journées enfants)**

Il convient donc de verser une subvention exceptionnelle de 794.93 € pour respecter les termes de la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **valide** le versement de ces subventions exceptionnelles à l'OEJ et La Marelle,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette affaire.

*Affichage en Mairie le 01 juin 2018
Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le*

DCM 2018-05-28-053

LISTE PREPARATOIRE DES JURES D'ASSISES 2019

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que comme chaque année il convient de procéder au tirage au sort de la liste préparatoire des jurés d'assises à partir de la liste électorale. Ne pourront être retenues que les personnes ayant atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit. Cette année ce sont trois jurés qui doivent être tirés au sort.

M. OBJOIS Jason domicilié « 24 rue de la Sablière », M. BIZON Bruno domicilié « 2 allée de la Cailloche » et Mme HARDOUIN née MEHAT Marie-Claire domiciliée « 20 rue des Erables » ont été désignés par tirage au sort pour faire partie de la liste préparatoire des jurés d'assises 2019.

*Affichage en Mairie le 01 juin 2018
Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le*

DCM 2018-05-28-054

CREATION D'UNE REGIE POUR LA LOCATION DES BARNUMS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa décision de louer les barnums aux associations extérieures à la commune ou bien aux particuliers domiciliés à Saint Urbain. Pour ce faire il convient de créer une régie afin de pouvoir recueillir les paiements ainsi que les chèques de caution.

Il est proposé que les personnes exerçant leurs fonctions au sein du service administratif de la mairie soit régisseur. La secrétaire générale sera régisseur titulaire tandis que les deux autres secrétaires seront régisseurs suppléants.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer que cette création de régie municipale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **valide** la création d'une régie pour la location des barnums,
- **valide** la nomination de la secrétaire générale en tant que régisseur titulaire et les deux secrétaires comme régisseurs suppléants,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de ce service.

*Affichage en Mairie le 01 juin 2018
Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le*

DCM 2018-05-28-055

ACQUISITION D'UN MINIBUS

DEMANDE DE SUBVENTION « FONDS LEADER »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la réunion du 27 novembre 2017 il a été décidé de faire une demande de subvention dans le cadre du programme Leader pour l'acquisition d'un

minibus. Cette décision d'acquisition s'est faite en lien avec le Conseil des Sages qui a réalisé une enquête pour connaître les besoins des habitants de la commune. L'Urbibus permettrait aux habitants aux personnes sans moyen de locomotion ou bien aux personnes âgées de se rendre aux marchés de Beauvoir sur Mer et Challans les mardis et jeudis. Une réflexion est également menée pour une utilisation par les clubs sportifs.

En mars 2018 l'acquisition s'est portée sur un Citroën Jumpy.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses retenues en €		Ressources		
Poste de dépenses	Euros HT	Financeurs	Euros	%
Devis concessionnaire	17 760,63	FEADER	14 208,50	80
		Autofinancement	3 552,13	20
Total	17 760,63	Total	17 760,63	

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer que cette demande de subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **valide** le plan de financement ci-dessus,
- **autorise** Monsieur le Maire à solliciter une subvention FEADER (Leader) de 14 208.50 € pour la réalisation de ce projet,
- **valide** le montant de la participation de la commune en autofinancement. Si le montant de la subvention FEADER finalement programmée nécessite d'augmenter le montant de l'autofinancement du projet, la commune le prendra systématiquement à sa charge.

Affichage en Mairie le 15 juin 2018

Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le

INTERCOMMUNALITE POINT SUR LES AFFAIRES EN COURS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur les affaires en cours à la communauté de communes Challans-Gois-Communauté (CR de la réunion du 26/04/2018)

1°) Administration générale :

- Définition de l'intérêt communautaire
- Transfert des pouvoirs de police spéciale - information
- Personnel : régime indemnitaire – modification des plafonds d'attribution catégorie B
- Reprise en régie des missions de prévention de l'association « clic coord'âge »
- Personnel : création de postes

2°) Finances :

- Subventions 2018 aux associations

3°) Aménagement de l'espace :

- Planification urbaine : modification n°1 du PLU de la commune de Beauvoir sur Mer

4°) Activités économiques :

- Cessions et acquisitions 2017
- Parc d'activités de la Fénicière 3 à Sallertaine – Vente d'un terrain à la SCI « de La Fénicière »
- Parc d'activités de la Fénicière 3 à Sallertaine – Vente d'un terrain à la SCI « Les Chênes »

5°) Environnement :

- Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) – Accompagnement du SyDEV

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en vertu de la loi NOTRe la compétence en matière de gestion des zones d'activités économiques (ZAE) a été transférée à la communauté de communes Challans Gois Communauté. Concernant la ZAE du Plessy déjà transférée fin 2017, il est nécessaire de signer un procès-verbal portant sur la mise à disposition des équipements communaux à Challans Gois Communauté ainsi qu'une convention portant sur les prestations de services que la commune sera susceptible de réaliser en matière d'entretien. Ces services seront ensuite refacturés à la Challans Gois Communauté.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer le procès-verbal ainsi que la convention devant intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **autorise** Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de constat de mise à disposition des équipements du parc d'activité du Plessy à la communauté de communes Challans Gois Communauté,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention relative à la gestion des équipements entre la commune de Saint Urbain et la communauté de communes Challans Gois Communauté pour l'entretien du parc d'activités Economiques,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette affaire.

Affichage en Mairie le 15 juin 2018

Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le

QUESTIONS DIVERSES

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), applicable dès le 25 mai 2018, impose à toutes les structures publiques de nommer un Délégué à la Protection des Données,

Il remplace le Correspondant Informatique et Libertés (CIL). Ce règlement européen reprend les grands principes de la loi Informatique et Libertés, tout en responsabilisant davantage les acteurs publics. Ces derniers doivent s'assurer et démontrer qu'ils offrent un niveau optimal de protection et de traçabilité des données personnelles traitées. Elle désigne désormais toute information permettant d'identifier une personne de façon directe ou indirecte.

Pour les structures publiques, ces données peuvent :

- concerner les agents : fichiers de ressources humaines, contrôle de l'utilisation d'internet, de la messagerie, contrôle d'accès par badge et vidéosurveillance.
- concerner les usagers : nom, adresse postale ou électronique, n° carte de paiement et plaque d'immatriculation.

Certains de ces traitements sont considérés comme "sensibles" (les fichiers d'aide sociale, ceux de la police municipale) qui nécessitent donc des mesures particulières.

Les droits des personnes renforcés

Le RGPD renforce les droits des personnes sur leurs données, en créant notamment le droit à l'oubli, et introduit de nouvelles exigences en matière de consentement. Les personnes doivent avoir accès à leurs données et peuvent demander leur suppression. Au moment de la collecte, elles doivent être informées, entre autres :

- de la finalité,
- de la durée de conservation,
- des destinataires de l'information,
- de l'intérêt légitime de la structure publique à les collecter,
- de l'identité du DPO.

Les missions du DPO

Véritable chef d'orchestre, il est principalement chargé d'aider et de conseiller la collectivité par :

- la réalisation d'un inventaire de toutes les données personnelles traitées,
- la sensibilisation et l'information des agents sur la réglementation,
- des recommandations pour être en conformité avec le règlement,
- un accompagnement sur l'analyse d'impact des données sensibles.

Qui peut être DPO ?

Le délégué doit être désigné "sur la base de ses qualités professionnelles, et en particulier, de ses connaissances spécialisées du droit et des pratiques en matière de protection des données".

Il doit par ailleurs se former en continu pour mettre à jour ses connaissances. La collectivité peut désigner un DPO en interne ou en externe. Ce dernier peut alors être "mutualisé"

Le syndicat E-collectivité propose cette mission de DPO. Le coût pour la collectivité serait d'environ 900 € HT la première année pour la mise en place du RGPD puis de 450 e HT les années suivantes pour sa mise à jour.

Compte rendu commission voirie

La commission voirie a étudié la mise en place de conteneurs enterrés « rue de l'église ».

Les radars pédagogiques seront installés « route de Taizan » et « route de St Gervais ».

Une chicane sera réalisée « rue de la Sablière ».

Révision du zonage d'assainissement collectif

L'étude de révision a été lancée au début de mois avec la réalisation d'un état des lieux. La restitution de l'étude aura lieu en septembre avec une enquête publique en novembre.

Journée pique-nique musical du 16 septembre 2018

La randonnée pédestre est organisée par l'association « faites vos jeux 85 » et l'apéro musicale par « l'AMPG ». Les membres du conseil municipal apporteront leur aide sur cette journée.

SIGNATURES

BUTON Didier Maire	NEAU Marcel 1 ^{er} Adjoint	JOUANNEAU Nadine 2 ^{ème} Adjoint	MONNERON Antony 3 ^{ème} Adjoint
GUESNAY-GUILLET Ludivine Démissionnaire	GAUVRIT Didier	CHALET Laurence	PAJOT Sylvie
SOUCHET Bruno Absent excusé Procuration à M. BUTON	TESSIER Katia	TROCHARD Loïc	LE BRUSQUET Elsa
SAMSON Alain Démissionnaire	THIBAUD Christiane Absente excusée	BODARD Thierry	PARIS Virginie
BRAUD Stéphane	SUAUD Justine Absente excusée Procuration à M. BODARD	GROUSSIN Stéphane	